



INFO'TOUIT-CGT

Juin 2023 – n° 19

contacts : 06 31 67 12 67- 02 23 62 24 65

Vous nous interpelez via : ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr et nous vous répondrons.



#SEGUR : Une intersyndicale locale et départementale.

Nous dénonçons un SEGUR qui exclut !

L'intersyndicale SUD – CFDT – CGT revendique :

- L'attribution des 49 points d'indice du CTI Ségur, comme dans une majorité des collectivités, à l'ensemble des cadres d'emplois nommés dans le décret du 30 novembre 2022,
- La revalorisation du RIFSEEP pour les personnels qui ne sont pas nommés dans les textes en vigueur,
- Le respect des valeurs éthiques et déontologiques qui fondent les métiers des professionnel·les du social et médico-social.

Suite au dépôt d'un préavis de grève local, l'intersyndicale S U D - C F D T - C G T a été reçue par le DRH et la responsable du pôle rémunération ce mercredi 28 juin.

L'intersyndicale suspend le préavis de grève et donnera toutes les informations aux agents lors du pique-nique de jeudi 29 juin devant le siège du CCAS de Rennes. L'intersyndicale du Conseil Départemental a de son côté levé le préavis de grève et annulé le rassemblement du jeudi 29 juin à partir de 8 h 15 mais par solidarité, participera au pique-nique.

Jeudi 29 juin 2023 :

➤ RDV à partir de 8 h 15 et jusqu'en début d'après-midi devant l'hôtel du département (1 av. de la préfecture) pour se faire entendre le jour de l'assemblée départementale,

➤ RDV à 12 h 30 devant le siège du CCAS de Rennes (1 rue du griffon) pour un pique-nique contestataire, solidaire et convivial.

➤ <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/segur-qui-exclut/>

#Retraites : 6 mois de lutte et toujours mobilisés.

La colère s'est fait entendre dans plus de 250 rassemblements.

Malgré le passage en force et les multiples manœuvres du gouvernement (les opérations de diversion, de division et de répression), les salarié.e.s refusent de tourner la page. Ils et elles sont toujours aussi nombreux et nombreuses à être opposé.e.s à la réforme du gouvernement et à empêcher que leur retraite ne devienne « l'antichambre de la mort », à l'opposé de ce que voulait Ambroise Croizat. La CGT réunira ses organisations pour débattre des suites et nourrir les échanges de l'intersyndicale. Si le gouvernement et le patronat persistent dans leur refus d'entendre les exigences du monde du travail, alors, ils ne sont pas prêts d'en avoir fini avec la mobilisation.



#Point d'indice : annonces du ministre de la transformation et de la fonction publiques, Stanislas Guerini, le 12 juin dernier.

Augmentation du point d'indice des fonctionnaires limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % ! La perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

« Même si par leurs mobilisations les personnels de la fonction publique ont contraint Stanislas Guerini à ne pas geler la valeur du point d'indice, sa revalorisation de 1,5 % est inacceptable et bien inférieure à l'inflation. Pire encore, le ministre propose une prime dite de "pouvoir d'achat" non prise en compte dans le calcul des pensions, non pérenne, et dont les agent-es des collectivités territoriales pourraient être privé-es. Le ministre doit revoir sa copie. C'est dans ce sens que la CGT va agir avec les autres organisations syndicales de la fonction publique » selon Christophe Delcourt de l'UFSE CGT.

#Avec le choix du CNAS, une véritable offre d'action sociale ?

Le sujet de la dissolution du CASDEC et du conventionnement entre nos collectivités et le CNAS, en vue de la privatisation de l'action sociale fait son entrée à l'ordre du jour du CST du 6 juillet prochain. Après avoir lu des propos injurieux, indignes, mensongers sur les réseaux sociaux, sur l'intranet, sur divers tracts, peut-être allons-nous entrer dans un débat apaisé ? Depuis le début du travail autour de l'état des lieux de l'action sociale dans nos collectivités jusqu'aux auditions des prestataires. Malgré l'exercice comparatif difficile, la CGT conclut que les offres du Casdec restent plus adaptées aux agent-es, en particulier ceux ayant les plus bas revenus. Notons que de nombreuses zones d'ombres et des questions sans réponse persistent. S'il ne s'agit pas d'une question d'argent, pourquoi ne pas augmenter les subventions au CASDEC lui permettant d'améliorer ses offres et d'en créer d'autres ? Si les offres du CASDEC ne répondent pas aux attentes des agents de nos collectivités, pourquoi essayer d'en maintenir, hors catalogue du CNAS, en gestion directe par la DRH – Mission Action Sociale ? Pourquoi déléguer l'action sociale de nos collectivités à une société qui fonctionne suivant le système des assurances ? N'est-ce pas comme déléguer les missions d'une collectivité à une Société publique locale, à une Société d'économie mixte ou une entreprise privée ? Les prises de décisions de l'action sociale, fleuron du pouvoir d'achat et de l'attractivité tellement mis à mal par l'inflation et le gel des rémunérations, se trouveront éloignées de nos collectivités.

Via le lien suivant vous trouverez diverses publications :

➤ <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/dissolution-comite-daction-sociale/>

Vous avez un avis, des questions, des informations à partager, alors, n'hésitez pas, utilisez notre adresse mail suivante : ugict-cgt@rennesmetropole.fr



#CST :

Suite au vote défavorable unanime de l'ensemble des organisations syndicales au sujet de la suppression d'un poste de dessinateur au sein du PISU - Direction de la mobilité et des Transports - Service mobilité urbaine, le dossier a été représenté le 30 mai en visio.

Retrouvez notre intervention via le lien suivant :

➤ <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/syndicats-unanimes-contre-sup-dessinateur/>

Retrouvez l'ensemble des interventions de la CGT lors du CST du 8 juin dernier via le lien suivant :

➤ <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/cst-du-8-06-23-interventions-cgt/>

Dans le cadre de nos travaux de préparation du prochain CST qui va se tenir le 6 juillet prochain, veuillez trouver son ordre du jour vis le lien suivant :

➤ <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/cst-6-juillet-2023-odj/>

Si un point dans cet ordre du jour vous concerne, concerne votre service, ... ou que vous souhaitez avoir plus de renseignements, interpelez-nous via le mail ugict-cgt@rennesmetropole.fr et nous vous enverrons les rapports et pourrons échanger avec vous.

#F3SCT :

Vos élus ont siégé en commission FSSCT du 9 juin.

→ À l'ordre du jour la construction de modulaires pour la DA de Pacé, la création de vestiaires féminin sur les sites Lemordant et Jean-Marie Huchet de la DVPF.



S'agissant du site Lemordant, nous avons demandé qu'à l'occasion de la création d'un vestiaire/sanitaire femme, soient adaptés les vestiaires et sanitaires hommes afin que l'intimité des agents soit respectée.

→ De nouveaux locaux pour la DV/DJB sur la ZAC du Blosne Est : nous avons eu confirmation que ce nouveau bâtiment sera équipé de récupérateur d'eau de pluie pour les usages des services DV/DJB.

→ Déploiement du wifi dans les services : le SQVP a confirmé qu'il n'y aurait pas d'arrêt dans le déploiement des boîtiers. Tous les services seront donc équipés, qu'ils aient des usages nomades ou pas. L'installation d'interrupteur coupe/onde n'a pas été envisagé par l'administration lors de l'établissement du cahier des charges. Toutefois, la D° des Services Numériques rappellent que les ondes transmises sont bien en-dessous des seuils réglementaires (30 mW au lieu de 100 mW).

Nous invitons tous les agents rencontrant des problèmes d'électro sensibilité à se déclarer au SQVP et à la Médecine du Travail afin que des adaptations soient étudiées.

Pour tous les travailleurs, une lecture très utile : Comment diminuer les ondes dans mon environnement ? Mise à la terre d'un ordinateur portable :

<https://youtu.be/MglZ3GFy69c>

→ Enfin, vos élus ont été associés à la réflexion "**agir en situation de crise**"

Qu'entend-on par crise ? Il peut s'agir d'événement traumatique dans le cadre du travail ou d'un drame survenu dans un cadre privé retentissant sur la vie professionnelle.

En cas de situation dégradée dans un service ou dans le cas où une crise est déjà survenue (accident grave, agression, suicide...), comment outiller les agents pour que les conséquences soient réduites ?

La qualité d'écoute du collectif et de la hiérarchie est primordiale mais également les délais d'intervention auprès des victimes. Enfin, il est important d'accueillir les agents et les managers à la première écoute, à partager l'information avec la hiérarchie et les services ressources (psychologues, médecins...), et à agir en cas de besoin immédiat. Pour ce faire, une communication spécifique sera faite à l'attention des managers.



#SMAE : BM

Sans concertation, Le Service de Médiation et Action Éducative a perdu la présence d'un agent pendant 2 jours au bénéfice d'une bibliothèque de quartier. Cette perte intervient pendant la période estivale, période de surcharge pour le SMAE.

Il faut souligner que cela intervient dans un contexte de changements dans la direction du SMAE. Il y a une inquiétude sur le diagnostic que doit réaliser la responsable et des changements qui pourraient intervenir dans un contexte de réorganisation très chargé pour le réseau.

Ce dossier est suivi par la CGT dans le cadre d'une intersyndicale.

#ASEM : La colère monte chez les Agent.e.s Spécialisé.e.s des Écoles Maternelles à Rennes !!!!!

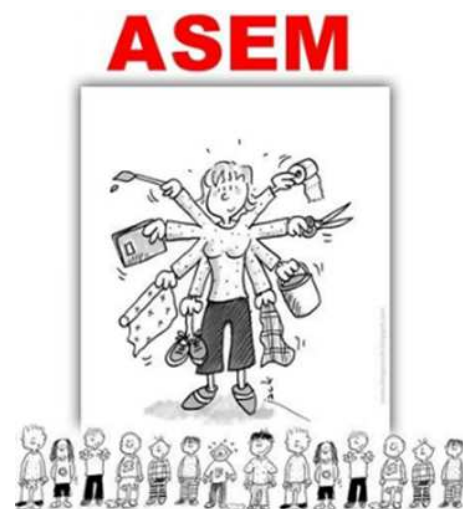
À l'annonce de la suppression du Pool de remplacement des ASEM par l'administration auprès des directeurs et directrices d'écoles, les ASEM de la Ville De Rennes ont décidé de se mobiliser massivement. L'intersyndicale menée par les syndicats CFDT-FO-SUD-CGT-UGIC et UNSA a été reçue par l'administration uniquement pour prendre connaissance de leur décision. La suppression du pool de remplacement et le redéploiement des agent.e.s sur des postes fixes sans concertation préalable ni avec les ASEM ni avec les organisations syndicales engendre un sentiment de mépris chez les ATSEM. Au-delà de la suppression du pool des itinérantes, les ASEM et l'intersyndicale sont particulièrement inquiets d'une dégradation constante des conditions de travail des agents et d'accueil des enfants. Depuis le COVID, il est de plus en plus difficile d'exercer ce métier du fait des besoins d'accompagnement plus forts et plus diversifiés des enfants.

Le 1er juin, après la rencontre avec le directeur de la Direction Éducation Enfance, les agent.e.s ont voté à l'unanimité la poursuite de leur mouvement qui prend de l'ampleur. Les parents sont appelés à les rejoindre, certains syndicats enseignants sont déjà à leur côté et leur apportent tout leur soutien.

Face à ce mouvement historique et grandissant, Madame la Maire, par l'intermédiaire de l'élue déléguée aux ressources humaines et au dialogue social et de la deuxième adjointe déléguée à l'éducation, propose de suspendre le projet de réorganisation du pool des ASEM par un courrier en date du 21 juin dernier (ici).

En assemblée générale le 27 juin, les ASEM ont voté à une très large majorité la levée du préavis de grève et l'acceptation des propositions de Mme la Maire.

Les dernières informations via : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/asem-fin-greve/>



Conservatoire à Rayonnement Régional

L'intersyndicale CFDT – SUD – UGICT/CGT et les professeurs ont interpellé l'administration pour obtenir une augmentation significative du régime indemnitaire des enseignants, qui ne sont pas éligibles au RIFSEEP.

Face à la nécessité de dépasser les plafonds réglementaires de l'ISOE, prime attribuée traditionnellement aux PEA et AEA, l'intersyndicale a suggéré d'activer l'indemnité IMP, prime versée aux professeurs certifiés de l'Éducation nationale. Le projet a été validé au Comité Social Territorial du 8 juin 2023.

Malgré une avancée, l'UGICT-CGT émet certaines réserves :

- Une concurrence encore plus criante à l'intérieur de l'établissement avec la division des missions socles (enseignement), particulières (coordination) et de sujétions (itinérance, travail en Zone d'éducation prioritaire, direction élargie...)
- Une intégration des primes dans le salaire aurait été préférable ainsi qu'une enveloppe budgétaire plus conséquente. Le régime indemnitaire des professeurs reste très en dessous de celui de leurs collègues de la même filière culturelle.
- Les enseignants artistiques des conservatoires devraient tous être en catégorie A (CSFPT, rapport DE CARLOS, 2018) et un seul régime indemnitaire devrait être attribué pour l'ensemble des missions.

Curieusement, cette « taylorisation » du travail en trois catégories de missions est mise en place au moment où le gouvernement entame une réforme des missions des professeurs de l'Éducation nationale et que le nouveau SNOP (Schéma national d'orientations pédagogiques) se discute au ministère de la Culture avec les organisations syndicales et les employeurs publics. À rennes, une manière d'anticiper les réformes gouvernementales ?

Un collectif enseignement artistique existe à l'UFICT. Si vous voulez participer, contact : ufict@fdsp.cgt.fr

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/06/crr-rennes-valorisation-metier-enseignant-artistique/>